

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 18

OBJET :Convention triennale de
partenariat 2024-2026
Association « Grange à
papa »Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.Transmis le
28 MAI 2024**DELIBERATION N°2024-55****PROCES-VERBAL**DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER
Patrick, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE
Florian, ALONSO Sébastien, HEU Marie, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane,
HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, EYRAUD Anne-Marie, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON
Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE
Marie-Jeanne, MEHL Didier, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à BELLENGER Jacques, CLEMENT
Pierre à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie,
TAULEMESSE Karine à CHAUSSE Stéphane, AULNER Roselyne à ROTGER
Patrick,

Absents non excusés : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code
Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein
du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Madame la Maire présente et expose un projet de convention triennale liant la Commune de
Villeneuve de Berg et l'association « Grange à papa » pour les années 2024, 2025, et 2026, dans la
continuité de la précédente convention triennale adoptée par le conseil municipal en 2021 pour les années
2021, 2022, et 2023.

Compte tenu de la nature des projets, de leur ambition, de la mobilisation des habitants de la
Commune, des moyens qu'ils nécessitent et de ses potentielles retombées locales, la Commune de
Villeneuve de Berg apporte à l'association un soutien à la fois financier et logistique dans le cadre d'un
partenariat pluriannuel, renouvelant ainsi son engagement et permettant, sur cette base, à l'association de
bénéficier d'une visibilité sur plusieurs années et de l'aider à mobiliser plus facilement d'autres soutiens
publics ou privés.

Le projet de convention définit les engagements réciproques des deux parties pour la création et la
diffusion de spectacles vivants professionnels, (principalement de théâtre et conte) et d'activité
d'enseignement de ces disciplines, au cours de la période 2024-2026.

La convention est annexée à la présente délibération et détaille l'accompagnement de la commune, les
modalités de versement de la subvention municipale, et le contrôle de l'activité et financier vis-à-vis de
l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** sans réserve la convention triennale de partenariat années 2024, 2025, et 2026 liant la
Commune de Villeneuve de Berg et l'association « Grange à papa » annexée à la présente,
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 24 mai 2024Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg